

Dossier suivi par : **Mérodie James**
Service Aménagement Urbanisme
N/Réf. : MM/MJ/24/114

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Bureau de l'urbanisme
Mme Virginie CONVERS
81 bd d'Armorique
35026 RENNES Cedex 9

Servon-sur-Vilaine, le 28 mai 2024

Objet : Note rectificative du procès-verbal de réunion du 20/02/2024.

Madame,

Le 20 février dernier, s'est tenue dans vos locaux la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées concernant la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune relative à la ZAC du Champ marqué.

Les avis émis à cette occasion par les personnes publiques ont été consignés dans un procès-verbal, qui décrit le projet en introduction, avant de préciser le contenu de la MECDU. Ce document constitue une pièce du dossier d'enquête publique, sur laquelle le Préfet se fondera pour rendre sa décision.

Je remarque une coquille sur les surfaces du projet notées dans le procès-verbal, que je viens rectifier par la présente, pour lever les incohérences afin que le dossier mis à l'enquête publique soit complété.

Contrairement à ce qui est indiqué p.2 du procès-verbal, les surfaces du projet de la ZAC du Champ marqué sont les suivantes :

La surface totale du périmètre du projet est de 18,9 hectares environ se répartissant comme suit :

- 15,7 en extension (sites du Champ marqué et de la Chaussée) : dont 13,2 constructibles et 2,5ha de zones naturelles protégées et mises en valeur.
- 3.2 ha en renouvellement urbain (sites de Clemenceau, Laënnec et Loirie Est) : dont 3ha constructibles et 0,2 de zones naturelles protégées mises en valeur.

Je vous remercie d'avance pour la prise en compte de ces données,

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées,

Melaine MORIN,
Maire



MAIRIE

Rue Théodore Gaudiche - BP 18
35530 SERVON-SUR-VILAINE

Tél. : 02 99 00 11 85
Fax : 02 99 00 23 89

E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr